



Communauté de Communes
Lanvallon Plouha

SCHEMA LOCAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Contact / informations **OFFICES DE TOURISME**

5, Avenue Laënnec
22580 PLOUHA
Téléphone : 02.96.20.24.73
Fax : 02.96.22.57.05

E-mail : O-T-PLOUHA@wanadoo.fr

6, Place du Marché au Blé
22290 LANVOLLON
Téléphone : 02.96.70.12.47
Fax : 02.96.70.27.34

E-mail : o.t.lanvallon@wanadoo.fr

Blog : <http://www.cc-lanvallon-plouha.typepad.fr/sldt/>

RAPPEL DE L'AMBITION (du positionnement) : Devenir un **territoire Breton d'excellence** en matière de tourisme **maîtrisé et partagé**, dédié à une clientèle en quête de **bien-être et de ressourcements** et mettant en valeurs ses **vraies spécificités**.

RAPPEL DE L'ENJEU : un territoire breton.

RAPPEL DE L'AXE STRATEGIQUE : rendre visible le territoire breton, sur toute l'année.

FICHE ACTION N°2-4-1

Intitulé : création d'un ouvrage sur le patrimoine de la Communauté de Communes Lanvallon-Plouha

NIVEAU DE PRIORITE : faible

IDENTIFICATION DU POTENTIEL ECONOMIQUE : moyen

IDENTIFICATION DU POTENTIEL IMAGE : fort

RAPPEL DU CONTEXTE (état des lieux, constats, diagnostic)

Un patrimoine bâti et naturel qui attend d'être mis en tourisme et sur lequel des curieux cherchent des ouvrages qui puissent approfondir leurs connaissances. Les Offices de Tourisme ne disposent actuellement, au mieux, que de feuilles volantes avec des explications succinctes sur quelques bâtiments, évènements historiques ; mais cela ne répond pas aux attentes de visiteurs qui veulent en savoir plus. Les personnes qui demandent un opuscule sur le patrimoine du secteur se déclarent généralement prêtes à payer pour un ouvrage. Il existe une « commission tourisme et patrimoine » sur le territoire comportant des personnes ressources et des inventaires ou autres travaux de recherches produits par le groupe.

Dans le passé, des brochures payantes notamment sur Plouha existaient mais aucune association n'a pu reprendre la charge financière de nouvelles éditions.

OBJECTIFS

- Que les visiteurs et les locaux puissent mieux connaître le patrimoine naturel et culturel de la Communauté de Communes.
- Qu'ils soient mieux accompagnés dans leur soif de découverte des richesses de ce territoire et ce, quelle que soit la période de l'année.
- Qu'ils gardent chez eux une trace matérielle de leur séjour chez nous.
- Valoriser notre patrimoine.
- La vente de la première édition pourra permettre de dégager des fonds pour une deuxième édition.

PROBLEMATIQUE(S) A REGLER (comment ?...)

- Présenter le projet à la Commission Tourisme et Patrimoine : démarche du comité de pilotage SLDT.
- Mobiliser tous les acteurs concernés par les différents domaines patrimoniaux si accord de la commission.
- Récupérer des informations fiables.
- Produire des textes adaptés.
- Obtenir des illustrations de qualité (voir fiche action n°11 mission photos).
- Etudier les différentes possibilités tant sur le fond que sur la forme avant d'établir un cahier des charges pour l'édition : travail de la Commission Tourisme et Patrimoine ?
- Définition d'un prix de vente public maximum.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Définition d'une méthode de travail par la Commission Tourisme et Patrimoine (organisation en domaines pertinents, mode de saisie/de récupération des données,...) avant proposition aux personnes qui participeront au travail.
- Ecriture d'un cahier des charges pour l'éditeur.
- Réunion d'information sur le projet provoquée par la Commission Tourisme et Patrimoine qui invitera tous les acteurs concernés par les différents domaines patrimoniaux.

<ul style="list-style-type: none"> - Si adhésion des participants au projet, les organiser par groupes d'intérêt pour compilation des informations par domaine (patrimoine bâti, patrimoine naturel, savoir-faire,...). - Appel d'offre pour édition. - Etude des réponses et audition des candidats. - Avis de la Commission Tourisme et Patrimoine au Conseil Communautaire sur le choix du prestataire. - Après validation du choix de l'éditeur, rencontre avec la Commission Tourisme et Patrimoine pour peaufiner les besoins en terme de mise en page et de délais.
CIBLE(S) VISEE(S) <ul style="list-style-type: none"> - Les amoureux du territoire et ses habitants : les ambassadeurs de la Communauté de Communes... - Les visiteurs qui ne peuvent profiter de sorties accompagnées ou ne souhaitent pas y participer.
RESULTAT(S) ATTENDU(S) <ul style="list-style-type: none"> - Mise en valeur de notre patrimoine. - Accessibilité de notre territoire. - Prolonger la découverte. - Approfondir les connaissances pour mieux les partager ensuite.
INDICATEURS D'EVALUATION <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exemplaires vendus. - Commentaires, impressions des acheteurs.
CALENDRIER <ul style="list-style-type: none"> - 2011 : mission photos voir fiche actions. - Présentation de la fiche action N°10 pendant l'automne , hiver 2010. - 2011 : élaboration d'un calendrier et d'une méthode de travail avec la commission tourisme et patrimoine. - Automne –hiver 2011 : réunion avec les associations, organismes concernés par la question patrimoniale pour présenter le projet. Et si adhésion, début de la récupération des données selon méthode précédemment construite. - 2012 : janvier = demande de devis auprès des éditeurs. - Octobre-novembre = finalisation de l'opération pour lancement à la vente au niveau local avant les fêtes de Noël pour toucher d'abord les habitants.
FINANCEMENTS POSSIBLES <ul style="list-style-type: none"> - Souscription pour lancement de l'opération : selon nombre d'habitant, essayer de dégager une estimation des souscriptions envisageables pour dégager un premier pécule. - Conseil Général. - Pays touristique Terres D'Armor (montage de demande de financement)
ACTEURS DE L'ACTION (pilote + partenaires) <ul style="list-style-type: none"> - La Commission Tourisme et Patrimoine. - Le Pays touristique Terres D'Armor. - Les associations en lien avec la question patrimoniale.